



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres  
en exercice : 15**

**Date de la convocation :**

**19 mars 2024**

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

**Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M<sup>me</sup> MORELLE V. - NIEUWJAER M. - DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> FROMONT V. - M<sup>me</sup> BRENDLER L. - M. DUQUESNOY A. - M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. - M<sup>me</sup> RUELLE N.

**Procurations** : Néant.

**Secrétaire de séance** : NIEUWJAER M.

**OBJET** : ALSH 2024 – Fixation de la rémunération des intervenants.

En vue de l'ouverture du centre de loisirs qui se déroulera du lundi 8 juillet au mercredi 31 juillet 2024, il est nécessaire de recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs (4 animateurs diplômés, 3 animateurs stagiaires et 2 bénévoles) mais aussi de fixer leurs rémunérations. M. le Maire invite les élus à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Salariés	Statuts	Rémunérations 2024
Directeur (30 jours)	Animateur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet 1 <sup>er</sup> échelon, indice brut 446, indice majoré 397	1953.24 € brut (4,92 x 397)
Animateur (24 jours)	Animateur, 24/30 <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> échelon, indice brut 389, indice majoré 373	1 468.13 € brut (4,92 x 373 x 24/30)
Animateur stagiaire (24 jours)	Adjoint d'animation (échelle C1), 24/30 <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> échelon, indice brut 367, indice majoré 366	1 440.58 € brut (4,92 x 366 x 24/30)

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs titulaires et stagiaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ALSH 2024, les crédits budgétaires en résultant étant inscrits au budget.
- Fixer les rémunérations du personnel telles que proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 28 mars 2024.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

Le Secrétaire de séance,  
Marc NIEUWAJER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **02 AVR. 2024**  
Et de la publication sur le site internet de la commune le **02 AVR. 2024**



*En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*